

Peu importe la valeur de cette mesure législative s'il nous manque les médecins et les établissements médicaux voulus. Nous risquons même, en fait, de faire du tort à ceux qui devront en fin de compte acquitter les factures. Pour éviter tout malentendu quant aux aspects économiques de cette mesure en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse, je signalerai qu'environ 80 p. 100 des députés fédéraux de notre province, y compris le ministre lui-même, ont fait des commentaires. Cela indique l'inquiétude que l'on ressent. J'espère que le ministre profitera de leur présence ici à Ottawa pour d'autres motifs et s'entretiendra en privé avec notre ministre de la Santé, notre premier ministre, notre ministre des Finances et de l'Économie et notre secrétaire provincial au sujet des graves problèmes financiers qui se poseront à la Nouvelle-Écosse si la mesure législative du gouvernement est adoptée dans sa teneur actuelle.

● (6.20 p.m.)

Je le répète, je suis très conscient des besoins qu'éprouve un vaste secteur de la population de la Nouvelle-Écosse par suite du coût élevé des soins médicaux. Souvent les gens n'ont pas l'argent voulu et refusent, par fierté, de se faire soigner. A cet égard, toutefois, je n'ai jamais connu un seul médecin en Nouvelle-Écosse qui ait refusé de soigner quelqu'un parce qu'il ne comptait pas toucher immédiatement ses honoraires. Néanmoins, les citoyens de Nouvelle-Écosse sont des gens fiers et ils refusent de s'endetter, même s'ils ont grand besoin des services; ils veulent pouvoir payer. Voilà pourquoi il y a probablement aujourd'hui même des centaines et des centaines de citoyens de la Nouvelle-Écosse qui refusent de demander de l'aide et des conseils médicaux. On aurait quand même tort de forcer les citoyens non seulement de la Nouvelle-Écosse mais de tout le Canada, à accepter l'élément obligatoire de cette mesure.

Ce qui a permis, jusqu'ici, de bâtir le pays, c'est la capacité qu'avaient nos gens de prendre des décisions. Dans tous les pays de l'Occident, cette capacité n'a pas donné de mauvais résultats, tout compte fait. Bien au contraire. On peut fournir des services médicaux de diverses manières. Le ministre connaît les moyens dont on pourrait se servir, comme l'utilisation continue des régimes actuels d'assurance-santé appliqués tant par l'entreprise privée que par des groupes de médecins, notamment le *Maritime Medical Plan*.

Exception faite de quelques dispositions visant à garantir une certaine souplesse d'application, tous ces régimes ont été complètement mis de côté. Le bill aurait dû se conformer plus étroitement à ces idées connues et éprouvées. Il aurait dû garantir—si le mot est approprié—cette liberté, le droit pour le particulier de choisir et de décider lui-même des choses qui pour lui, ont une valeur dans la vie. Je ne veux pas parler ici de socialisme insidieux, mais tôt ou tard, on en vient à se demander si l'on aura jamais à payer de nouveau le coût des besoins qui se présentent dans le cours d'une vie.

On est pour le moins frappé, en causant avec des jeunes gens, de les entendre dire: «A quoi bon payer une assurance vie ou des rentes viagères ou encore de prévoir une assurance quelconque au sujet des frais et des charges d'une formation universitaire pour nos enfants?». Je le répète, on est grandement surpris d'entendre les jeunes dire «Pourquoi se tracasser? Mieux vaut dépenser \$200 ou \$250 par année à la Noël ou encore pour prendre des vacances, car au moment où Suzanne ou Daniel seront en âge de bénéficier de ces choses-là tout leur sera fourni grâce à la générosité des autorités fédérales». Outre les dollars et les cents que l'on prélève ici sur les épargnes des Canadiens, on les prive de quelque chose de plus important encore et c'est, je le répète, le droit du libre choix.

Je sais bien que le projet de loi n'empiète nullement sur la liberté ou le droit qu'a tout Canadien de consulter le médecin qu'il veut, médecin de famille ou nouveau médecin, en ce qui concerne les soins médicaux aux termes du régime. Encore une fois, la plupart des députés connaissent très bien les arguments sous ce rapport. Je vais les énoncer brièvement. Qu'un médecin se rende compte qu'il travaille de six heures du matin jusqu'à minuit, à raison de six jours par semaine, et l'on s'apercevra vite qu'il ne sera ni facile ni sûr de le consulter. Les médecins sont là pour vous le dire. La seule façon pour eux de s'en tirer, c'est de se rendre inaccessibles aux gens. Et tout cela pourrait très bien arriver, car nous allons nous lancer vivement dans une entreprise avant d'avoir pris les moyens nécessaires pour faire face à ses ramifications.

Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'appuyer le bill quand la Chambre en sera saisie. J'ai été très impressionné par la façon dont le député de Simcoe-Est (M. Rynard)—Dieu le bénisse, et j'espère qu'il va mieux à présent—a proposé le projet d'amendement. J'approuvais les propositions qu'il renfermait et je les ai appuyées lorsque nous en avons